



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 10 mai 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la Commune d'EPHING
4, rue d'Ormersviller
57720 EPPING

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un
forage destiné à abreuver le cheptel bovin à EPPING

Notification mairie pour affichage

RÉF. : Récépissé de déclaration n° 57-2022-00201 du 19 avril 2022

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

- **Réalisation d'un forage destiné à abreuver le cheptel ovin du GAEC SUCK
à l'arrière de l'exploitation située au 34 rue de Rimling dans la commune d'EPHING**

Ce dossier a été déposé par : Monsieur SUCK Fabien domicilié au GAEC Suck 34 rue de Rimpling à
EPPING.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2021-00201 en date du 19 avril 2022 ;
- le courrier de non opposition + l'avis de l'ARS ;
- la fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER